

LE VRAI CANARD.

MONTRÉAL, 20 MARS 1880.

CONDITIONS :

L'abonnement pour un an est de 50 centins payable d'avance, pour 6 mois 25 centins.

Le *Vrai Canard* se vend 8 centins la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

20 par cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. *Greenbacks* reçus au pair.

Adresse : H. BERTHELOT & Cie
Boîte 2144 P. O. Montréal.

NUMEROS EPUISES.

Il ne nous reste plus une seule copie des Numéros 19, 20, 23 et 27 du *Vrai Canard*. Ainsi inutile de venir les demander au bureau.

Correspondance de Ladébauche.

Bytown 18 Mars, 1880.

Mon cher *Vrai Canard*,

L'autre soir je me suis rendu chez Delorme et j'ai appris avec plaisir que sa femme prenait du mieux, un mieux si sensible que sous peu elle se proposait de donner un *fricot* aux gons de Bytown.

Comme il faisait un froid de chion ce soir là on s'est assis tous les deux près du poêle double dans la salle à manger. Un des garçon de cour y avait fait un attisée effrayante, et les plaques de chaque côté commençaient à rougir.

Tout en fumant quelques touches avec le bougon de pipe que je porte toujours avec moi lorsque je vas chez des amis, je j'ai avec Delorme à propos des soirées que Madame Delorme donnait tous les hivers.

Mon ami m'a dit qu'il ne trouvait rien de plus embêtant. Trois ou quatre fois par semaine on était obligé de faire le grand bordas dans la maison. Il fallait démonter les couchettes et les grimper dans le grenier, enlever les catolognes, emprunter des lampes et de la vaiselle chez les voisins, ça faisait un micmac à n'en plus finir. On ne pouvait pas inviter tous ses amis et toutes ses connaissances pour le même *fricot*, de sorte que ça faisait des jalouseries dans tout le canton.

Enfin, me dit Delorme, pour arrêter ces embarras là, ma femme et puis moi on a résolu de faire des retranchements dans la société qu'on invitait. D'abord pour commencer on a décidé qu'on inviterait plus les gens communs. On n'enverrait plus d'invitations aux commerçants et à tous les gens qui tiennent des boutiques. Tu as dû voir ça, Ladébauche, dans les journaux de la semaine dernière.

J'interrompis mon ami pour lui dire. Eh ! batiscan ! mon vieux sais tu que c'est dangereux ce que tu as fait-là ?

—Comment ça ?

—Comment ça ? Mais ces gens-

là pourraient bien se revenger contre toi. Ton épicier est capable de t'enpoisonner toi et tous tes amis.

—Diable ! il a fallu commencer par retrancher un classe quelconque. Dame, je croyais que la classe desboutiquiers était la plus commune. Du moins, par chez nous dans les vieux pays c'est comme ça !

—Eh bien, mon cher Delorme, c'est là où tu te trompes. Sais-tu qu'on Canada les messieurs les plus respectables, j'entends ceux qui ont fait les fortunes les plus chouottes, ont tous gagné leur argent dans le commerce. Regarde à Montréal, à Québec à Toronto à Bytown, en un mot dans toutes les grandes villes du Canada, regarde ceux qui ont les plus beaux palais, des chevaux bayards et des domestiques dorés sur tranches, est-ce que ce ne sont pas tous des marchands ? Es-tu capable de me donner le nom d'un avocat, d'un notaire ou d'un docteur qui a amassé assez d'argent pour figurer comme un boss de notre société ?

—A la fin, Ladébauche, tu dois convenir avec moi que ne pouvant pas trouver de noblesse au Canada, je dois appeler chez moi ce qu'il y a de plus huppé dans la société. Tiens, si tu venais en Angleterre, tu verrais ce qu'on appelle là-bas *the gentry*. Ce sont tous des gens qui ne s'occupent pas d'affaires et passent leur temps à se promener.

—La *gentry* comme vous dites, il y en a beaucoup dans notre pays, seulement on ne leur donne pas le même nom, on appelle ces gens-là des *tramps* des *bummers* etc. Ici pas de fainéants. Tout ce qui est respectable travaille. L'aristocratie des vieux pays aura de la misère à prendre par ici. Fiez-vous là-dessus. J'espère bien que vous me croyez pas que tout ceux qui porte des cravates blanches, des habits à queue de morue et des souliers en cuir à patente sortent de la cuisse de Jupiter. Chacun s'anoblit tout seul on Canada par son travail. Quand aux freluquets qui affichent des airs de petits princes, ne leur demandez pas ce que faisait leur père. Ne vous informez jamais d'eux quelle était la qualité de leur grand-père de crainte d'avoir affaire au petit fils d'un sondeur. Vous voyez à cette heure que vous auriez mauvais mine en faisant trop de distinctions dans la société que vous invitez à vos *fricots*, car vous pourriez vous fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

—Tu m'en diras tant, mon cher Ladébauche, que je commence à me repentir de m'être mis dans cette boutique-ci. Ma foi, quand j'aurai fini mon engagement, je retournerai immédiatement chez nous, car je vois bien que les canadiens ne se formeront jamais à mes manières.

—Vous y êtes, mon bon, les canadiens seront toujours un peu *ruff* dans leurs manières et jamais ils ne s'amuseront à faire des *steppes* comme les aristocrates des vieux pays.

—Merci, Ladébauche, pour tes bons conseils. A la revoyure.

Après cette conversation avec Delorme je me suis rendu chez

Johnny pour lui pomper quelques nouvelles que je te communiquerai dans ma prochaine lettre.

Tout à toi,
LADEBAUCHE.



La pelle qui se moque du fourgon.

L'*Echo d'Iberville* cherche une paille dans l'œil du *Franco-Canadien* et voit pas le madrier qu'il a dans le sien.

Eh bien oui ! L'*Echo* emboite le pas avec le *Canadien* et *La Patrie* qui s'amuse depuis quelques temps à régenter le français dans la presse du pays.

L'*Echo* de samedi dernier nous est arrivé avec une critique acerbe du style et de l'orthographe du *Franco*.

Malheureusement dans l'article-même où il épluche le français de son confrère il commet des incongruités de langage impardonnables pour un critique.

En parlant de la langue française le rédacteur de L'*Echo* dit :

Tous nos efforts doivent tendre, d'abord à l'apprendre fidèlement et à nous en rendre maître, puis à la divulguer et à la glorifier."

On ne dit pas "divulguer une langue."

Plus loin, nous citons toujours le même article de L'*Echo* :

C'est aux journaux surtout, qui exercent tant de prestige et dont la puissance sur le peuple est si grande, qu'il appartient de vénérer la langue française, au lieu de l'outrager et de répandre dans le public tant de nonsens et d'incorrections."

Encore une blague, confrère Vous devriez savoir que la gram maire n'a rien à faire avec les "nonsens"

Vous dites plus loin :

"Nous trouvons ce mouvement trop généreux et méritoire pour ne pas le suivre."

Encore une outrage à la langue de Bossuet. L'Académie ne vous permettra jamais de dire "qu'un mouvement est généreux et méritoire."

L'*Echo* donne des coups de foudre à son confrère pour chacune de ses erreurs typographiques et pour les fautes d'orthographe qui ont échappé à l'attention du correcteur d'épreuves.

En faisant la leçon au *Franco* il lui dit : On ne doit pas se servir de l'expression "Les intérêts de ses constituants. C'est électeurs qu'il faut dire."

Ah ben zut'alors ! vous n'y êtes pas, monsieur le critique. Vous faites erreur vous même.

Ni l'un ni l'autre ne sont français. Il faut dire "ses commettants." Allons pauvre médecin, guéris-toi, toi-même.

PITIE POUR LUI.

Pendant le carême il y a toujours une semaine ou deux consacrées à des conférences qui se donnent le soir dans toutes les paroisses de Montréal.

● Pendant le carême, plus de par-

Chine et du Japon, les lustres aux cristaux étincelants, les poufs, les divans en brocatelle vert et or, des chefs-d'œuvre d'ébénisterie en laque et en bois de rose. D'épais rideaux en reps qui masquaient les fenêtres, laissaient pénétrer dans l'appartement un demi-jour voluptueux et les plantes exotiques rangées sur une jardinière imprégnaient l'atmosphère des parfums les plus pénétrants.

M. le comte de Bouctouche après cinq ou six minutes fit son entrée dans le salon et salua son visiteur d'une légère inclination de la tête.

Le comte au premier coup d'œil, n'avait pas reconnu son visiteur, s'avancant près de la fenêtre il écarta un des rideaux. La lumière qui envahit le salon lui permit de distinguer clairement les traits de l'inconnu.

Le comte en le voyant se troubla.

—Comment ! s'écria-t-il, vous ici ! Vous, monsieur Caraqueotte que je croyais au Nouveau-Brunswick.



M. CARAQUETTE.

—C'est moi-même en personne, dit l'homme au chapeau de castor gris. Ma visite vous dérange peut-être ?

Au contraire, monsieur Caraqueotte, rien ne me fait plus de plaisir que de vous rencontrer aujourd'hui à Montréal.

—Monsieur le comte, il a fallu des affaires de la plus haute importance pour m'obliger à faire un voyage aussi long, pendant la saison où je suis le plus occupé.

—Où voulez-vous en venir ?

—Pronnez patience, monsieur le comte, j'aime les situations nettement définies. Il y a trois ans, mon ami, monsieur de St. Simon, un des armateurs les plus riches des Iles de St. Pierre et Miquelon, me nommait son exécuteur testamentaire. Il laissait une fortune de deux millions de dollars en or, déposée dans les banques, plus la dernière cargaison de diamants qu'il avait tirés de ses mines au Brésil. Vous avez épousé dix-huit mois avant la mort de monsieur de St. Simon, sa nièce, mademoiselle Malpecque, avec l'espérance d'hériter un jour d'une des fortunes les plus considérables de l'Amérique. Lecture vous a été faite des différentes clauses du testament de feu monsieur de St. Simon. Ses biens, mobiliers et immobiliers ont été légués par substitution au jeune vicomte de Bouctouche, âgé de trois mois, à la mort de son grand oncle.

(La suite au prochain numéro.)